

Formation jeunes bénévoles futurs dirigeants

Du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025
Espace Nautique Cap'Aisne



*Ouvert aux jeunes bénévoles,
entre 16 et 30 ans, de toutes associations.*

Formation GRATUITE



SOMMAIRE

1) DATE ET LIEU DE FORMATION	2
2) LE CONTEXTE GENERAL	3
3) LES ENGAGEMENTS DU CDOS-AISNE	3
4) LES CONTENUS PEDAGOGIQUES	4
5) LES MODALITES D'APPRENTISSAGE	5
a) L'articulation apports théoriques et mise en situation pratique.....	5
b) Les temps sportifs.....	5
c) Une valorisation de l'engagement bénévole grâce au CFGA.....	5
6) LES MODALITES D'INSCRIPTION DES JEUNES BENEVOLES	6
7) LES MATERIELS ET EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES	6
8) LA CHARTE D'ENGAGEMENT	7
9) L'ACCOMPAGNEMENT POST FORMATION	8

1) DATE ET LIEU DE FORMATION

Du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025
Espace Nautique de Cap'Aisne
21 rue du Chemin des Dames - 02860 Chamouille

Site internet : <http://www.capaisne.fr>



2) LE CONTEXTE GENERAL

Le Ministère des Sports et le mouvement sportif ont décidé, afin de favoriser le renouvellement des générations des responsables associatifs et d'encourager l'engagement des jeunes au sein des associations sportives, de lancer en 2012, le plan « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants » d'associations sportives.

Ce dispositif traduit une volonté de conforter la structuration associative et plus particulièrement des clubs, acteurs de l'animation sportive des territoires, source de cohésion sociale. A travers ce plan, une dynamique visant l'accompagnement des jeunes dans la prise de responsabilités associatives est ainsi lancée.

Face à la réussite probante de l'action mise en place annuellement depuis 2012, le CDOS-Aisne organise une nouvelle session de formation en octobre 2025.

3) LES ENGAGEMENTS DU CDOS-AISNE

La formation de responsables associatifs est un atout fondamental du développement de notre vie associative, si nécessaire et importante pour la cohésion sociale de nos villes, quartiers et villages. Mais une vie associative dynamique, c'est aussi la rencontre et la discussion entre des adhérents d'âges différents et un partage des responsabilités entre plusieurs personnes.

Le CDOS-Aisne fait de la formation l'un des axes majeurs de son accompagnement auprès des comités sportifs et associations locales sur l'Aisne, grâce à son programme de formations mutualisé avec les Fédérations de Jeunesse et d'Education Populaire.

Face aux besoins croissants de formation des bénévoles associatifs et dans la juste continuité de sa démarche de formation déjà engagée, le CDOS-Aisne souhaite favoriser le renouvellement des générations des responsables associatifs et encourager l'engagement des jeunes au sein des associations sportives.

Depuis la mise en place de sa formation « Jeunes Bénévoles Futurs Dirigeants », le CDOS-Aisne a formé près de 170 jeunes sur le département.

4) LES CONTENUS PEDAGOGIQUES

La formation 2025 s'articule autour de 8 thématiques :

- **La découverte de la vie associative :** Eclairage sur les grandes lignes de la loi relative au contrat d'association de juillet 1901, identification des rôles et missions des différents membres d'une association.
- **La prévention et le secourisme :** Formation théorique et pratique permettant l'obtention de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).
- **L'organisation de manifestations :** Connaître la méthodologie de projet et la réglementation en vigueur pour l'organisation d'une manifestation.
- **L'organisation du sport en France :** Présentation générale des acteurs du sport et de leurs prérogatives aux différents échelons territoriaux.
- **La gestion financière des associations :** Savoir lire et utiliser les outils comptables de base.
- **Les ressources humaines associatives :** Présentation du statut et rôles des bénévoles et salariés. Découverte des obligations d'une association employeuse.
- **La responsabilité des dirigeants associatifs :** Identification des responsabilités incombant aux responsables associatifs dans le cadre des activités développées par leur association.
- **Le projet associatif et communication :** Eléments de définition et règles de base d'un projet associatif et de la communication interne et externe d'une association.

5) LES MODALITES D'APPRENTISSAGE

a) L'articulation apports théoriques et mise en situation pratique

Afin de faciliter l'apprentissage mais aussi pour rendre la formation plus attractive et ludique, le CDOS-Aisne veille tout particulièrement à articuler des temps d'apports théoriques avec des temps de travail autour de cas pratiques. L'objectif est de faciliter la mise en application des notions théoriques et de susciter de nouvelles interrogations et échanges entre les jeunes.

b) Les temps sportifs

Des activités ludiques viennent ponctuer certains temps de la formation. En plus d'un temps récréatif, ces activités permettent d'aborder sous un nouvel angle, les questions d'assurances, de sécurités et de responsabilités inhérentes à leur organisation.

c) Une valorisation de l'engagement bénévole grâce au CFGA

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA) a pour objet d'encourager et de valoriser l'engagement bénévole des personnes, souhaitant acquérir des connaissances nécessaires pour assumer les responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association. Ce certificat constitue une reconnaissance d'un parcours de formation.

L'obtention de ce CFGA se fait en deux étapes :

1) La formation théorique

La formation théorique doit apporter des connaissances suffisantes sur la spécificité du fonctionnement associatif, de ses acteurs et de son environnement. Elle doit également permettre l'acquisition de connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif.

2) La formation pratique

Pour valider la formation, une expérience pratique, réalisée après la formation théorique et sur un temps équivalent à **20 jours effectifs minimum**, doit être accomplie dans une association déclarée. Ce temps pratique doit débuter au plus tard 6 mois à compter de la fin de la formation théorique.

Un livret CFGA sera délivré à la fin de la formation théorique à chaque stagiaire. Ce dernier sera à compléter avec les informations du stage pratique et à retourner au CDOS-Aisne. Les modalités de remise officielle du certificat seront précisées par la suite.

La formation « jeunes bénévoles futurs dirigeants » constitue l'occasion de mettre en évidence l'intérêt pour les jeunes de valoriser leur engagement bénévole dans leur parcours scolaire, universitaire voire professionnel. Le CFGA est construit comme un outil favorisant cette valorisation.

6) LES MODALITES D'INSCRIPTION DES JEUNES BENEVOLES

La formation est accessible à toutes personnes âgées de 16 à 30 ans, étant intégrées dans une association en tant que bénévole, volontaire ou salarié.

Chaque personne doit signaler au CDOS-Aisne son intention de participation en complétant le formulaire en ligne disponible sur son site internet ou en prenant contact avec le CDOS-Aisne au 06.44.06.32.61 L'enregistrement de l'intention de participation déclenche l'envoi d'un dossier de candidature auprès du candidat par mail (ou par courrier s'il en est fait la demande).

Le dossier de candidature doit être complété et retourner, au CDOS, avant la clôture des inscriptions (voir date indiquée sur le dossier de candidature). En cas d'inscriptions supérieures au nombre de place, une sélection des dossiers sera effectuée en fonction de l'ordre d'arrivée et en respectant le principe de parité.

7) LES MATERIELS ET EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

La formation « Jeunes Bénévoles Futurs Dirigeants » se déroule sur cinq jours durant lesquels les participants seront hébergés au sein de l'espace nautique de Cap'Aisne. Elle s'articule autour de temps pédagogiques mais aussi de temps sportifs.

Aussi, afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions, voici une liste de matériels et équipements nécessaire :

- ✓ Des tenues vestimentaires correctes pour les temps de formation pédagogiques (shorts et tongs proscrits),
- ✓ Des tenues vestimentaires adaptées pour les temps d'activités sportives (voir programme), notamment un sac à dos pour la sortie VTT.
- ✓ Un nécessaire de toilettes ainsi que des serviettes.
- ✓ Du matériel de prise de note papier ou matériel informatique. Tout matériel apporté en formation reste sous votre entière responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégâts, perte ou vol.

Vous seront fournis :

- ✓ Les draps et couverture pour l'hébergement.

8) LA CHARTE D'ENGAGEMENT

I) **Principe et organisation générale**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne a décidé d'organiser, du 14 au 18 avril 2024 à Chamouille, une formation gratuite de jeunes bénévoles futurs dirigeants. Les participants seront hébergés dans l'espace nautique de Cap'Aisne.

Cependant, l'investissement des participants doit être continu que ce soit sur les temps de formation, les cas pratiques, les activités sportives, les temps calmes mais aussi sur la vie en collectivité. L'engagement de chacun doit être régulier et sérieux pour permettre le bon déroulement de la formation.

II) **Règlement intérieur de la formation**

1) Les participants s'engagent personnellement à respecter

- Le matériel, les installations et les locaux de l'espace nautique Cap'Aisne,
- La nature et l'environnement dans lequel ils évolueront lors de la formation (la faune et flore),
- Autrui, c'est-à-dire, les autres participants, les animateurs ou toute personne intervenant dans le cadre de la formation,
- Les horaires de formation et d'activités qui seront fixés par l'équipe d'encadrement,
- Les règles et les décisions prises par l'équipe d'encadrement dans les activités sportives et dans la vie en collectivité (notamment les normes sportives et les règles de sécurité),

2) Les participants s'engagent personnellement à

- Assister à la totalité de la formation,
- Être mature, responsable, solidaire, motivé,
- Être patient et maître de soi en toute circonstance,
- Accepter de collaborer de manière constructive et ouverte,
- Être attentif aux consignes et à l'écoute des autres participants et de l'équipe d'encadrement,
- Participer aux tâches quotidiennes,
- Adopter une tenue vestimentaire correcte et en adéquation avec les activités,
- Respecter la non mixité des espaces d'hébergements pendant la nuit.

3) Les participants s'engagent personnellement à ne pas

- Consommer des stupéfiants,
- Consommer de l'alcool,
- Voler,
- Être grossier ou violent,
- Sortir de l'espace nautique Cap'Aisne, sans autorisation préalable.

III) Sanctions éventuelles

En cas de manque de respect envers l'équipe d'encadrement, un autre participant ou pour tout manquement aux règles basiques décrites dans ce présent document, ou si votre comportement n'est pas jugé opportun pour une quelconque raison, vous recevrez un avertissement.

En cas de récidive et selon la gravité de la faute commise, des sanctions pourront être prises à votre encontre. Ces sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion, la non-délivrance du livret de validation de la formation ainsi que l'encaissement du chèque de caution. Une note d'information sera transmise à votre association ainsi qu'au représentant légal pour les mineurs.

Le CDOS-Aisne défend des valeurs de plaisir et de convivialité. La répression n'intéresse personne. Veuillez donc faire preuve de bon sens et de maturité afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

9) L'ACCOMPAGNEMENT POST FORMATION

Le CDOS-Aisne organise l'accompagnement des jeunes suite à cette formation. Un questionnaire d'évaluation sera réalisé afin de faire un point sur la formation et ses apports.

Après la formation, le CDOS-Aisne reste également disponible pour écouter, orienter et accompagner les jeunes qui le souhaitent dans leur problématique associative.

Enfin, les jeunes bénévoles futurs dirigeants de cette formation seront inscrits à la newsletter du CDOS-Aisne. Cela leur permettra de les informer et d'informer leurs associations des actualités associatives, formations et autres évènements en lien avec leur activité associative.